

DECISION 90-2025

Le Directeur,

Vu le Code de la Santé Publique,

Vu le décret n°92-783 du 06 août 1992 relatif à la délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé,

Vu l'article D6143.33 du Code de la Santé Publique relatif aux modalités de délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé dans le cadre de leurs compétences définies à l'article L6143-7 du même code,

Vu l'arrêté du 13 février 2023 de la Directrice Générale par intérim du Centre Nationale de Gestion portant affectation de Monsieur Patrick DÉNIEL au poste de Directeur des Centres Hospitaliers de BEAUVAIS et CREVECOEUR le GRAND,

Vu l'arrêté du 28 février 2023 de la Directrice Générale par intérim du Centre Nationale de Gestion portant affectation de Monsieur Patrick DÉNIEL au poste de Directeur des Centres Hospitaliers de BEAUVAIS et CREVECOEUR le GRAND et de CLERMONT de l'OISE,

Vu l'arrêté du 24 octobre 2023 de la Directrice Générale du Centre National de Gestion prenant en charge par voie de détachement, Madame Sabrina SALEM, dans le corps des directeurs d'hôpitaux en qualité de directrice adjointe aux achats, de la logistique et du biomédical des Centres hospitaliers de Beauvais et Crèvecœur-Le-Grand et de Clermont-de-l'Oise, à compter du 1er décembre 2023,

Vu l'arrêté du 27 octobre 2023 de la Directrice Générale du Centre National de Gestion portant affectation de Madame Sabrina SALEM en qualité de directrice adjointe aux achats, de la logistique et du biomédical des Centres hospitaliers de Beauvais et Crèvecœur-Le-Grand et de Clermont-de-l'Oise, à compter du 1er décembre 2023,

DECIDE

Article 1

En l'absence de **Monsieur Patrick DÉNIEL** durant sa période de congés, du **Mardi 15 au vendredi 18 juillet 2025**, **Madame Sabrina SALEM**, Directrice adjointe, chargée de la direction des achats, de la logistique et du biomédical des Centres Hospitaliers pourra assurer la responsabilité du Chef d'Établissement, dans le cadre de la gestion courante de l'Établissement et des mesures conservatoires ou d'urgence.

A ce titre, elle reçoit délégation générale.

Article 2

La présente décision sera notifiée au Comptable public des Centres Hospitaliers de BEAUVAIS et publiée au recueil des actes de la Préfecture en application des articles D 6143-33 et D 6143-35 du Code de la Santé Publique.

Fait le 1^{er} juillet 2025.

Le Directeur,

Patrick DÉNIEL



Spécimen de signature :

Sabrina SALEM

